

---

## CHAPITRE 5

### **La crise appréhendée : nouvelles contraintes de ressources et transition démographique**

Les tendances analysées dans les chapitres précédents n'annoncent pas de rupture avec le passé. L'accentuation des effets centralisateurs des économies d'échelle et du progrès des transports et des communications, notamment, se situe dans le prolongement de processus engagés depuis bien des décennies. Nous avons vu que la proximité des marchés et les économies d'agglomération demeurent au premier rang des facteurs qui expliquent le développement inégal des régions canadiennes. Nous avons également constaté que, dans l'ensemble, le sort des régions éloignées des grands marchés et sans métropole importante reste lié aux industries traditionnelles basées sur l'exploitation des ressources naturelles. On peut s'attendre, en somme, à ce que la croissance de l'emploi demeure plus faible dans les régions périphériques que dans le reste du Canada.

Mais une rupture s'annonce bel et bien, avec l'amorce de deux grandes transformations qui influenceront en profondeur le développement des régions périphériques. L'avenir n'est pas une simple projection du présent. *Premièrement*, après des décennies, voire des siècles de colonisation et de développement, l'exploitation des ressources naturelles a finalement, dans la plupart des secteurs, atteint et même dépassé les limites tolérables. *Deuxièmement*, nous commençons à ressentir les effets de la transition démographique, soit le ralentissement de la croissance démographique consécutif au déclin des taux de natalité entamé au début des années 1960. Ces transformations ne nous prennent pas par surprise : elles étaient prévisibles depuis de nombreuses années. Mais, comme toutes les nouvelles désagréables, nous avons souvent préféré ne pas les envisager avant d'avoir les faits devant nous. Comme nous le verrons, leur impact, ajouté à celui des tendances passées, ne simplifiera pas la situation des régions périphériques.

### **5.1 Effets sur l'emploi d'une exploitation limitée des ressources naturelles**

La colonisation de la plupart des régions périphériques du Canada a été, au point de départ, l'œuvre d'Européens attirés par leurs ressources naturelles : forêts (bois), rivières (énergie motrice), océans (poisson), terres (agriculture), sous-sol (minéraux) etc. Ce scénario s'est appliqué presque partout au pays jusqu'à la révolution industrielle. L'économie de la plupart des régions périphériques du Québec et de l'Atlantique demeure très liée aux industries qui reposent sur l'exploitation des ressources naturelles, qu'il s'agisse du secteur primaire (pêche, coupe de bois, agriculture etc.), de la transformation ou des activités de services (distribution, transport, etc.). Jusqu'à ces derniers temps, l'emploi s'est maintenu, malgré les hausses de productivité, grâce à l'augmentation des prélèvements de poisson, d'arbres, etc. Mais depuis les débuts de l'industrialisation, les gains de productivité par travailleur exercent des pressions à la baisse sur l'emploi. Il faut moins de main-d'œuvre aujourd'hui pour obtenir une quantité donnée d'arbres, de poisson ou de minerai de fer. Cette tendance lourde touche aussi les entreprises manufacturières qui utilisent les ressources naturelles. Souvent déjà très fortement capitalisées, en particulier dans les pâtes et papiers et l'affinage et la transformation des métaux (de l'aluminium notamment), elles ont de moins en moins besoin de main-d'œuvre à mesure qu'elles modernisent davantage leur machinerie, leurs usines et leur équipement. Par exemple, Alcan produit dans son usine de Laterrière, ouverte en 1989, la même quantité d'aluminium affiné que dans ses usines plus anciennes, avec moins de la moitié des effectifs <sup>1</sup>.

Mais, nouvel élément, il est devenu le plus souvent impossible d'accroître la quantité de ressources à prélever et à transformer. Parfois, les ressources ont même diminué ou se sont tarées. La quasi-disparition de certaines espèces de poisson de fond (de la morue en particulier) au début des années 1990 et l'épuisement des forêts ouvertes à la coupe de bois, surtout dans la vallée du Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, en ont offert des exemples frappants. Il importe peu ici que la raréfaction des ressources résulte de contraintes naturelles ou d'une mauvaise gestion (habituellement, les deux facteurs entrent en ligne de compte). Ce qui compte pour l'avenir, ce sont ses conséquences bien prévisibles pour l'emploi des industries touchées : 1) les gains de productivité vont continuer de réduire le nombre d'emplois liés au prélèvement et à la transformation d'une

quantité de ressource donnée; 2) à quantité constante, le nombre d'emplois ne pourra que décroître. L'effet pourra varier selon la ressource et la région, et une augmentation de l'emploi n'est pas toujours exclue. Mais la tendance au déclin global de l'emploi lié à l'exploitation des ressources naturelles semble irréversible.

La figure 5.1 présente l'évolution de l'emploi du secteur primaire<sup>2</sup> selon le type de région et la taille urbaine de 1971 à 1996. La figure 5.2 permet de comparer celle de l'emploi dans l'ensemble de l'économie canadienne et dans le secteur primaire depuis 1987. Le secteur primaire a cessé de croître et même connu un recul depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990. C'est là une rupture par rapport au passé. Avant 1991, l'emploi du secteur primaire a progressé ou du moins s'est maintenu dans toutes les catégories de taille urbaine, sauf dans les communautés périphériques rurales, où son déclin plus précoce s'explique en partie par la diminution continue des populations établies sur les fermes (dans les Prairies surtout) et par l'effondrement qui a suivi la ruée vers les hydrocarbures en Alberta et vers les mines sur la Côte-Nord québécoise. L'emploi du secteur primaire a poursuivi sa chute durant la période de prospérité récente (1993-2000), malgré la croissance impressionnante de l'emploi dans l'ensemble de l'économie canadienne.

La mauvaise performance du secteur primaire depuis la fin des années 1980 est largement imputable à l'effet conjugué des gains de productivité et de la réduction des ressources, évoqués ci-dessus. Mais ces facteurs ne sont pas seuls à agir. La concurrence internationale s'est durement exercée, dans le secteur minier notamment, après la découverte de gisements plus rentables dans d'autres pays<sup>3</sup>; il faut également citer les nouvelles technologies et l'arrivée en force des substituts<sup>4</sup>. En agriculture, des pertes d'emploi ont résulté de l'abandon graduel des terres peu fertiles et mal situées et de la concentration croissante des activités tournées vers les marchés locaux (y compris la transformation et la distribution des aliments) aux abords des grands centres urbains (voir aussi le chapitre 4). Les communautés périphériques font donc face à deux problèmes, qu'illustre la figure 5.1 : 1) le déclin de l'emploi du secteur primaire et 2) sa concentration dans les localisations centrales.

Nous allons maintenant examiner les problèmes propres à certains secteurs, afin de cerner l'impact probable, non seulement des contraintes de ressources mais aussi de l'évolution technologique et des goûts des consommateurs, sur l'emploi lié aux ressources naturelles dans les régions périphériques. Cela pourra éclairer la difficul-

té de ces dernières à se doter d'industries allant au-delà des stades initiaux de la première transformation des ressources.

### **Les industries liées aux produits de la mer**

L'industrie de la pêche illustre l'impact de la diminution des ressources sur l'emploi. Les effets de la rupture des stocks de morue (et autres poissons de fond) ont été dévastateurs pour de nombreuses communautés côtières, surtout celles qui s'approvisionnaient dans le nord du golfe du Saint-Laurent<sup>5</sup>. La situation des régions de l'est du Québec est résumée à la figure 5.3<sup>6</sup>; celle de l'ouest de Terre-Neuve est probablement similaire. Un peu partout, le nombre de pêcheurs et de travailleurs associés à leur activité a diminué de plus de moitié en dix ans. Pourtant, comme toutes les crises, celle-ci a eu des effets positifs : a) elle a incité à rationaliser davantage; b) beaucoup de communautés se sont tournées vers d'autres espèces, notamment le crabe et la crevette (souvent avec des pertes d'emplois); c) dans bien des cas, la diversification a accru la valeur ajoutée et ouvert la porte à de nouveaux procédés de transformation; d) la qualité s'est améliorée, grâce à l'entrée en vigueur des normes HACCP et au Programme de gestion de la qualité de l'Agence canadienne d'inspection des aliments<sup>7</sup>; e) les structures du marché se sont modifiées et la dépendance envers Boston a diminué.

L'industrie des pêches s'est donc adaptée, mais sans toujours conserver le même niveau d'emploi. Dans les communautés les plus au sud, celles de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et du sud de la Nouvelle-Écosse en particulier, la dépendance à l'égard du poisson de fond a toujours été moindre et, de façon générale, la stabilité des communautés de pêcheurs moins menacée. Le homard a continué d'assurer leurs arrières (et ceux des pêcheurs de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine). Si cette pêche très lucrative ne crée pas nécessairement des emplois directs<sup>8</sup>, son impact indirect dans certaines communautés ne doit pas être sous-estimé.

Mais partout, même s'il y a des différences entre les régions, le potentiel de croissance de l'emploi est limité. Dans l'est du Canada, les prises totales ont diminué entre 1988 et 1999, toutes espèces confondues (coquillages et crustacés compris), et leur valeur marchande en dollars constants n'a à peu près pas bougé. La science ne permet pas de prévoir l'évolution des approvisionnements. Certes, cette période n'est pas absolument représentative, s'étant amorcée par des records de prises, de crustacés et coquillages notamment. On

peut néanmoins prédire avec une très grande certitude que le nombre d'emplois directs engendrés par les pêches continuera de diminuer, vu les hausses de productivité qui résulteront du perfectionnement des bateaux et des méthodes de pêche et de gestion.

L'aquiculture compensera une partie des pertes. Sa production totale (en tonnes, toutes espèces confondues) a triplé dans l'est du Canada entre 1990 et 1999, et la valeur globale de cette production, qui a doublé<sup>9</sup> et représente déjà environ 15 % des revenus de la pêche en mer, va sans nul doute continuer d'augmenter. Mais l'aquiculture est également soumise à des limites déterminées par la nature, et elle suppose dans la plupart des cas de gros investissements en capital, des coûts de développement élevés et une longue mise en place. Le nombre d'emplois directs qui en résultera devrait demeurer assez faible. Jusqu'ici, les plus grands succès ont été obtenus avec le saumon de l'Atlantique, au Nouveau-Brunswick surtout<sup>10</sup>, et les moules, à l'Île-du-Prince-Édouard. Les efforts de la Gaspésie pour se donner une assise en aquiculture ont été singulièrement infructueux jusqu'ici. Son échec donne à penser que cette industrie fait face aux mêmes obstacles que d'autres secteurs non traditionnels : coûts de transport élevés, géographie et climat, main-d'œuvre locale peu nombreuse, infrastructures de recherche insuffisantes etc. Espérons que les recherches menées au Centre spécialisé des pêches de Grande-Rivière porteront fruit.

La situation est-elle meilleure dans la transformation (fumage, mise en conserve etc.), la distribution et la mise en marché du poisson ? La diversification des approvisionnements devrait générer de nouveaux emplois indirects. Mais une grande part de l'emploi secondaire et de service est directement liée à la disponibilité de la ressource primaire. Encore ici, vu la faible croissance naturelle des stocks de poisson et les gains de productivité, on peut raisonnablement penser qu'au mieux, l'emploi se maintiendra, même si le sort des diverses communautés peut varier beaucoup suivant les ressources sur lesquelles repose leur activité. La figure 5.4 montre qu'au Québec la Gaspésie a connu un déclin important et les Îles-de-la-Madeleine un déclin plus lent, tandis que la Côte-Nord a bénéficié d'une certaine stabilité<sup>11</sup>. Il ne paraît guère possible de compenser les futures pertes d'emplois : le potentiel n'est pas illimité. Le goût des consommateurs pour le poisson et les fruits de mer frais ou congelés ne génère d'emplois de transformation que pour les stades élémentaires du processus (mais, encore ici, la situation varie selon les régions et les espèces). L'attrait du poisson frais, ajouté à la concen-

tration des grossistes dans les grands centres urbains, constitue une prime à la localisation. Le sud de la Nouvelle-Écosse, par exemple, détient un net avantage sur l'ouest de Terre-Neuve ou la Côte-Nord du Québec.

Il ne s'agit aucunement d'affirmer que l'industrie de la pêche et les secteurs connexes cesseront de procurer de l'emploi aux communautés côtières. À moins d'une catastrophe, la pêche ne semble pas menacée d'extinction dans l'est du Canada. Les consommateurs vont continuer d'exiger du poisson et des fruits de mer frais : aucun substitut ne peut vraiment les remplacer. En outre, le progrès technologique va entraîner l'invention de nouveaux usages pour les produits de la mer, tels le varech et les résidus de crustacés<sup>12</sup>. L'océan demeurera source de travail, mais l'offre d'emplois va vraisemblablement faiblir dans beaucoup de communautés côtières.

### **Les activités liées à la forêt**

La foresterie et les secteurs connexes fournissent de l'emploi dans la plupart des régions étudiées. Or, nous l'avons signalé, rares sont celles où il reste des arbres à couper en abondance; les pénuries les plus graves touchent le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie et y ont entraîné la fermeture de nombreuses scieries. La situation est moins critique au nord du Saint-Laurent et au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve. Mais selon nos sources, même dans ces dernières régions, les limites sont presque atteintes. Il n'y a guère de place pour de *nouvelles* usines de pâtes et papiers. L'augmentation continue de la productivité s'accompagnera, dans ce secteur comme dans les autres, d'une diminution de l'emploi. L'usine de Baie-Comeau donne actuellement du travail à 800 personnes, comparativement à 1500 il y a quelques années. Celle de Bathurst, qui a bénéficié de gros investissements en capital, est passée de 1200 à quelque 300 employés. Dans les deux cas, la production a augmenté. De plus en plus, le capital tend à remplacer le travail<sup>13</sup>.

Néanmoins, à mesure que les modes de prélèvement deviennent plus rationnels et plus propices à la préservation de la ressource, les possibilités à long terme de renouvellement et de conservation des approvisionnements paraissent meilleures, même si les communautés déjà touchées le plus durement par les pénuries ne sont pas au bout de leurs peines. Dans l'est du pays, la foresterie n'est pas plus menacée de disparition que la pêche. En outre, l'importance croissante accordée à la gestion de la ressource, au reboisement et à la

conservation engendrera des emplois auxiliaires (de gardes ou ingénieurs forestiers, sylviculteurs etc.). Mais il est peu probable qu'ils compenseront les emplois primaires perdus en foresterie à cause des gains de productivité. La machinerie moderne permet à un seul travailleur d'abattre autant d'arbres que cinq ou dix bûcherons il y a dix ou vingt ans.

Les tentatives de création d'emplois dans les secteurs primaires et secondaires liés à la forêt se heurtent en région à l'évolution des méthodes de fabrication des produits du bois (portes et fenêtres, meubles, poutres etc.); à cet obstacle s'ajoutent les goûts des consommateurs et le souci de l'environnement.

La volonté de protéger l'environnement et la popularité des activités de plein air tendent à limiter les territoires de coupe et à réduire les sources d'approvisionnement à mesure que de nouvelles zones sont réservées à la création de parcs provinciaux ou nationaux et de réserves naturelles. Mais c'est peut-être surtout le développement du recyclage qui menace la production de papier et de carton dans les localisations périphériques. Le papier journal exporté aux États-Unis doit contenir 30 % de papier recyclé. L'usine Stone de Bathurst fonctionne déjà avec environ 40 % de contenu recyclé. Lorsque la proportion atteint 50 %, la proximité des scieries ou des forêts cesse d'être un impératif pour les usines de papier : les régions urbaines deviennent leur principale sources d'intrants. C'est en partie cette évolution qui explique la tendance à confier aux nouvelles usines implantées près des forêts la production de papiers fins. Ces usines sont par définition fortement capitalisées.

Le deuxième problème, causé par l'évolution de la composition de nombreux produits du bois, explique largement la difficulté de la plupart des régions périphériques à diversifier leur production en y incorporant plus de valeur ajoutée, en dehors du secteur des pâtes et papiers. De plus en plus, les produits du bois contiennent plusieurs essences ainsi que des matériaux d'autres sources, tels les plastiques et autres matières synthétiques. Ainsi, une poutre ou une porte à revêtement de bois peut contenir un bois moins noble ou un matériau synthétique. Étant donné cette diversification croissante des intrants, les usines vont s'installer là où elles pourront accéder le plus facilement à la fois à divers types de fournisseurs et aux marchés. Comme elles fabriquent généralement des produits à valeur ajoutée moyenne et consomment beaucoup d'espace (le prix de la main-d'œuvre et celui des terrains sont donc pour elles des facteurs importants), elles choisiront le plus souvent des villes de

taille petite ou moyenne, non loin des grands marchés (voir aussi le chapitre 4). C'est pourquoi on ne s'étonne pas de découvrir que les principaux établissements de l'industrie québécoise du meuble (et des portes, fenêtres et produits connexes) se trouvent dans des villes petites et moyennes formant une sorte de cordon entre la région de la Beauce, au sud de Québec, et Montréal.

En somme, sans être menacée de disparition à aucun point de vue, l'industrie forestière ne recèle pas beaucoup de possibilités de création d'emplois supplémentaires dans la plupart des régions périphériques du Québec et de l'Atlantique. Il est même plus que probable que l'accentuation de certaines tendances (recyclage du papier, considérations environnementales limitant les prélèvements, diversification des intrants utilisés dans la fabrication des produits du bois) entraînera dans les communautés périphériques une forte chute de l'emploi des industries liées à la forêt.

### **Mines et fonderies**

L'industrie minière est à la fois la plus prévisible et la plus changeante. Les minéraux ne sont pas des ressources renouvelables. Chaque mine a une durée de vie limitée, et il en va de même pour les activités de fusion établies dans son voisinage parce qu'elles en tirent leur principal intrant. L'annonce de la fermeture de la mine de cuivre de Murdochville, en Gaspésie, et de l'interruption des activités de la fonderie, vient de le rappeler brutalement. La concurrence étrangère et l'évolution technologique entrent aussi en ligne de compte. La Côte-Nord a connu des hauts et des bas au cours de son histoire, prospère autant que le permettaient les cours du fer et de l'acier, appauvrie par l'arrivée des substituts et la découverte de gisements plus profitables à l'étranger, qui ont ébranlé son assise minière et sidérurgique.

L'avenir s'annonce mal pour les villes minières des onze régions périphériques du Québec et de l'Atlantique étudiées ici. La liste des communautés menacées est inquiétante, pour dire le moins. Quelque neuf mines devraient fermer à Val-d'Or et dans les environs au cours des prochaines années, entraînant la perte de 1000 à 1500 emplois. Le gisement de minerai de fer de Fermont soulève des incertitudes et, de toute façon, sa durée de vie maximale est de vingt ans; les emplois de la mine et ceux de l'usine sidérurgique de Port-Cartier, principale assise économique de la ville, sont fragiles. L'avenir de l'exploitation du minerai de fer à Wabush-Labrador

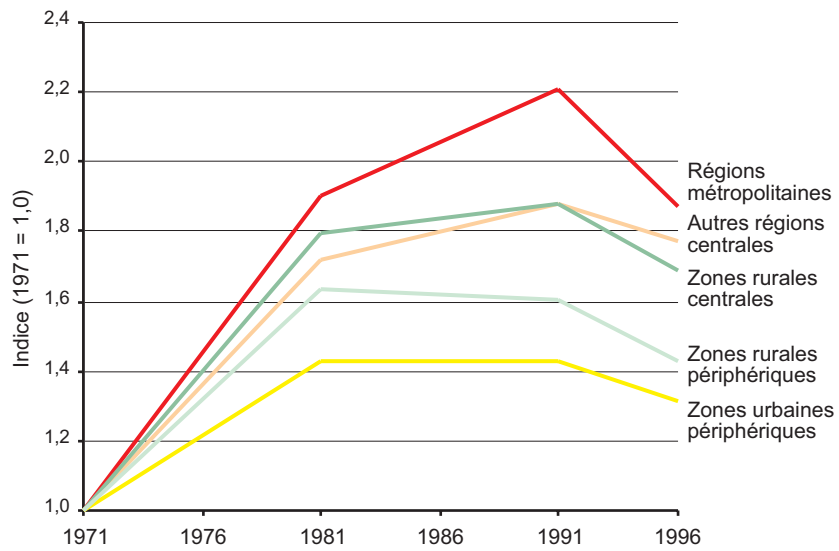
City n'est pas plus sûr, en partie à cause de la concurrence des producteurs étrangers, qui met en péril, à Sept-Îles, environ 900 emplois dans le transport, la manutention et les activités connexes. À Bathurst, la mine de zinc n'a que quelques années devant elle (elle devrait être épuisée en 2007); avec elle disparaîtront presque à coup sûr environ 950 emplois, outre, peut-être, les 530 de la fonderie de Belledune. La fonderie de cuivre de Rouyn-Noranda fermera un jour, mais il est difficile de prédire quand; il n'y a plus de cuivre là depuis longtemps<sup>14</sup>. Seule lueur d'espoir, les nouvelles technologies minières pourraient atténuer les pertes d'emplois, en permettant l'exploitation de gisements jugés non rentables jusque-là, à proximité de Val-d'Or surtout, où le sous-sol recèle de l'or. On espère aussi que les prix mondiaux, de l'or et du minerai de fer en particulier, vont augmenter suffisamment pour rétablir la rentabilité de certains gisements.

La situation de l'aluminium est entièrement différente, car la ressource qui détermine au premier chef la localisation des fonderies au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord n'est pas le minerai lui-même (la bauxite), mais l'électricité, principal intrant dans le processus d'électrolyse qui transforme l'alumine en aluminium<sup>15</sup>. C'est heureux, car l'hydroélectricité est une ressource renouvelable et il est peu probable que le Québec perde dans un avenir prévisible l'avantage comparatif que lui confère le coût de l'électricité. Celui-ci augmente chez nous, mais ailleurs également. L'industrie ne paraît donc pas menacée. Son avenir semble particulièrement assuré au Saguenay-Lac-Saint-Jean, où la société Alcan exploite des barrages et un réseau d'installations hydroélectriques qui lui appartiennent et jouit d'une rente de situation. Mais les possibilités d'expansion majeure au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord sont limitées. Le développement du potentiel hydroélectrique inexploité du Québec entraînerait des coûts beaucoup plus élevés que par le passé, car il faudrait ériger des barrages sur des rivières moins accessibles. Le contexte environnemental et politique est aussi moins favorable : en particulier, les normes sont plus sévères, et il faudrait dans beaucoup de cas obtenir l'accord des Premières Nations et négocier avec Terre-Neuve et le Labrador. Même si les nouveaux projets annoncés<sup>16</sup> sont approuvés, on peut s'attendre, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord, à voir diminuer constamment l'emploi global de production d'aluminium de première fusion, à mesure qu'augmentera la productivité. Cette activité continuera cependant de fournir de nombreux emplois.

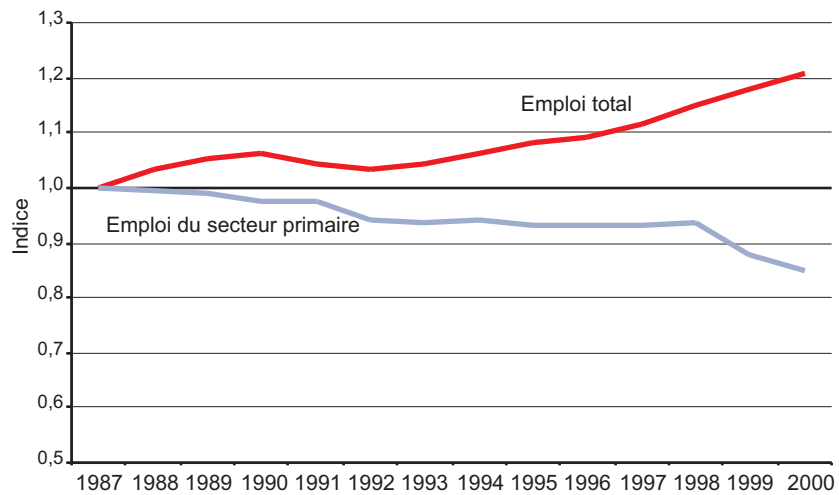
Étant donné la vigueur de ce secteur, qui, au Saguenay-Lac-Saint-Jean surtout, relègue tous les autres dans l'ombre, il n'est pas étonnant que les gens de la région caressent l'ambition de développer des activités plus avancées dans le processus de production. Or nous avons vu que les efforts de la région pour diversifier sa production manufacturière, y compris la fabrication de produits de l'aluminium, ont obtenu un succès mitigé. Nous n'avons pas assez d'information pour juger de la faisabilité d'un projet impliquant des transformations plus poussées de l'aluminium. Il semble bien que dans l'ensemble les étapes de production séparant le métal brut (présenté en lingots ou sous une autre forme) des produits finis continuent de se localiser de préférence à proximité des grands marchés. D'autre part, comme nous le signalons ailleurs<sup>17</sup>, la première fusion de l'aluminium est une industrie à hauts salaires, et cela n'est pas propice au développement d'autres industries, y compris la fabrication de produits de l'aluminium plus avancés. Pour quelque raison que ce soit, ce projet n'est pas une affaire entendue.

### **Autres activités liées au secteur primaire**

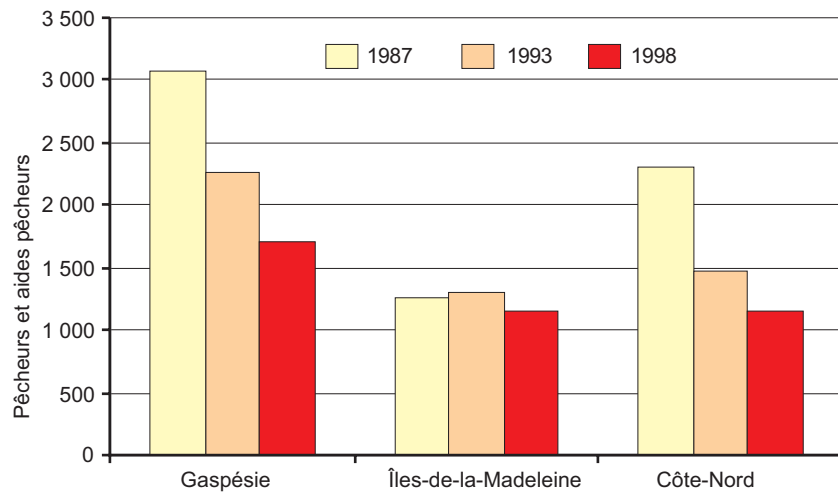
Outre les secteurs que nous venons d'examiner, les possibilités d'emploi dans le secteur primaire ou dans le secteur de la fabrication se situent dans un large éventail d'activités : agriculture, chasse et trappage, pêche de lac, élevage, culture de petits fruits, récolte de sirop d'érable et ainsi de suite. L'exploitation de gisements terrestres et sous-marins de pétrole et de gaz suscite toujours des espoirs, notamment dans le nord de la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve (Port-au-Port). Ces activités continueront de fournir des emplois, surtout dans les petites communautés. Il existe de nombreux exemples d'entrepreneurs dans des segments de marché variés : confitures de petits fruits dans l'ouest de Terre-Neuve, liqueurs de bleuets au Lac-Saint-Jean, eau embouteillée à Amos, fromages fins et lainages dans plusieurs communautés, pour n'en citer que quelques-uns. Dans la plupart des cas, ces initiatives sont une addition valable à la base économique locale. Il importe de redire que l'emploi du secteur primaire et des activités de fabrication connexes n'est pas sur le point de disparaître. Sauf dans les cas les plus extrêmes, la plupart des communautés périphériques conserveront, en faisant preuve d'ingéniosité et en s'adaptant à l'évolution de la demande, un noyau d'emplois primaires assez stable, mais évoluant à des niveaux généralement plus bas qu'aujourd'hui.



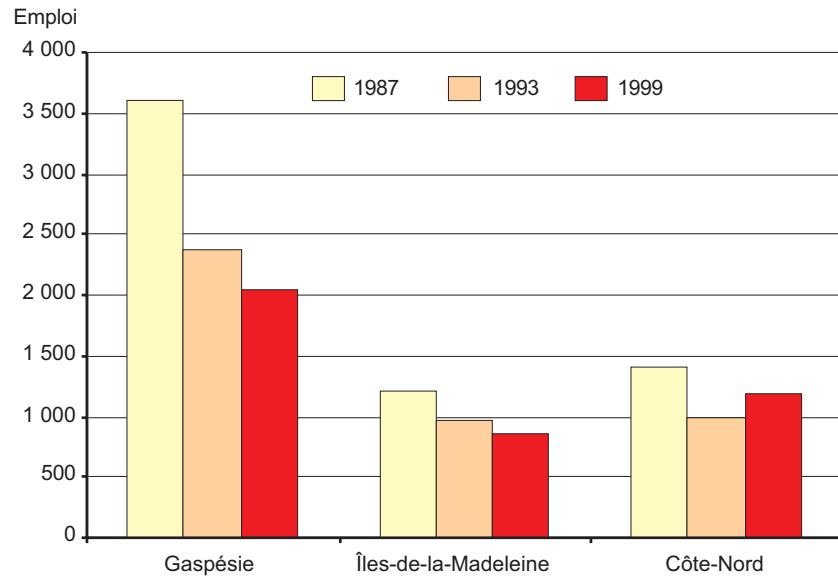
**Figure 5.1 — Croissance de l'emploi dans le secteur primaire selon le type de région et la taille urbaine, 1971-1996**



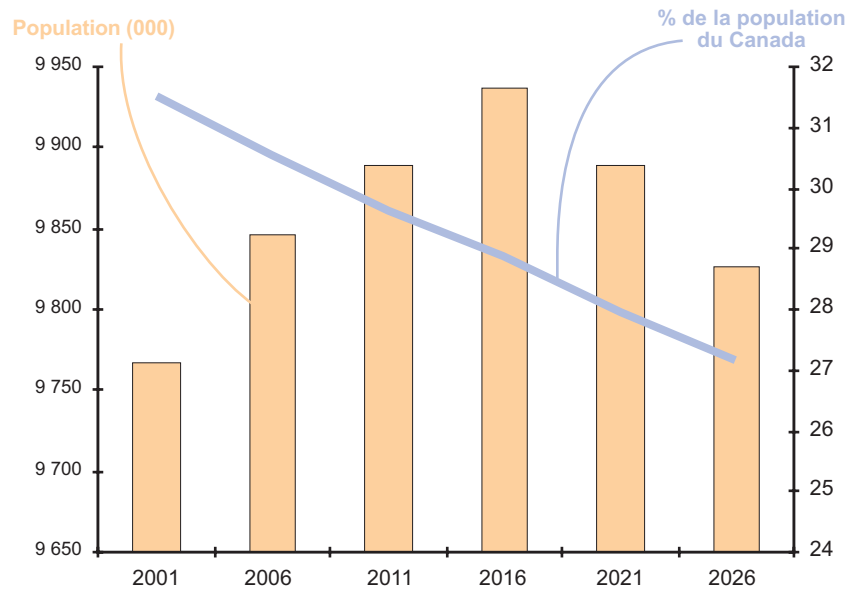
**Figure 5.2 — Évolution de l'emploi, Canada, 1987-2000 : ensemble de l'économie et secteur primaire (1987 = 1)**



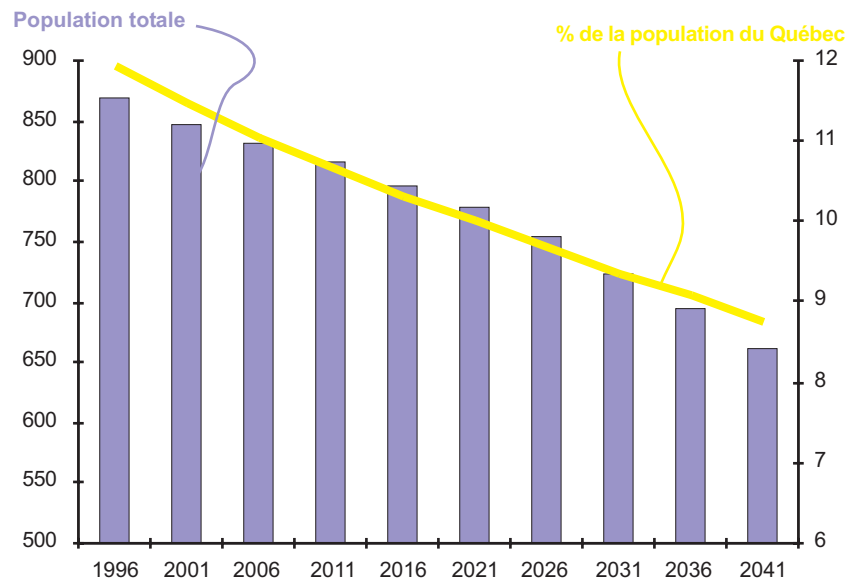
**Figure 5.3 — Emploi primaire dans le secteur des pêches : pêcheurs et auxiliaires, Est du Québec, 1987, 1993, 1998**



**Figure 5.4 — Emploi secondaire et de service dans le secteur des pêches, Est du Québec, 1987, 1993, 1999**



**Figure 5.5 — Évolution de la population du Québec et des provinces de l'Atlantique, 2001-2026, en valeurs absolues et en pourcentage de la population canadienne (projections)**



**Figure 5.6 — Évolution de la population des cinq régions périphériques du Québec, 1999-2041, en valeurs absolues et en pourcentage de la population québécoise (projections)**

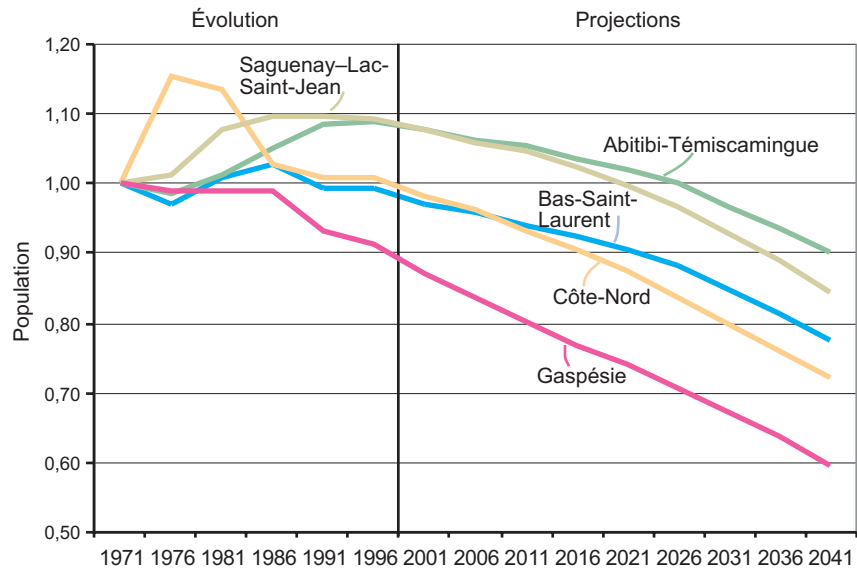


Figure 5.7 — Évolution de la population des cinq régions périphériques du Québec, 1971-2041 (projections; 1971 = 1,00)

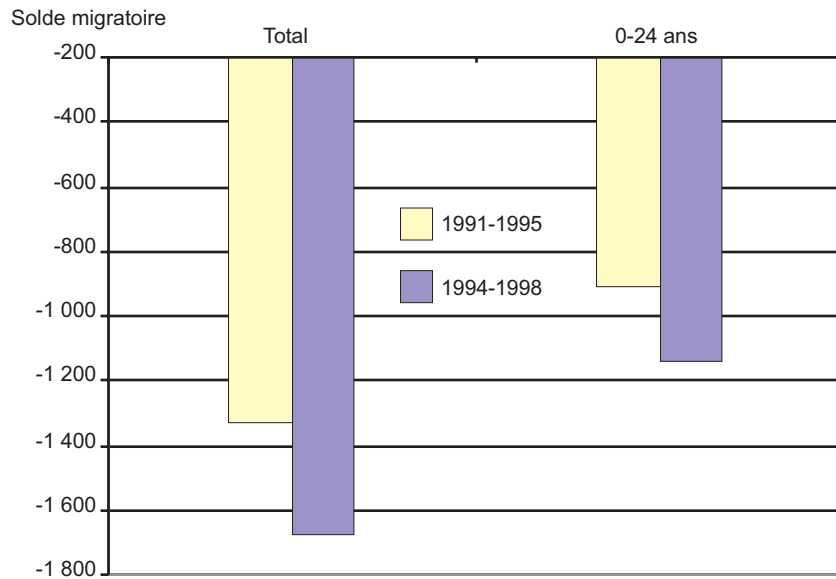
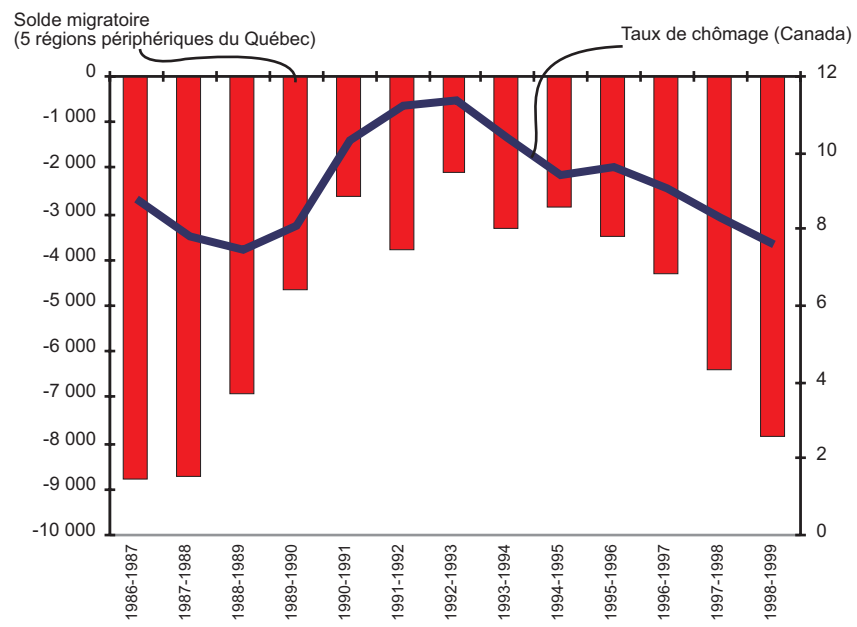
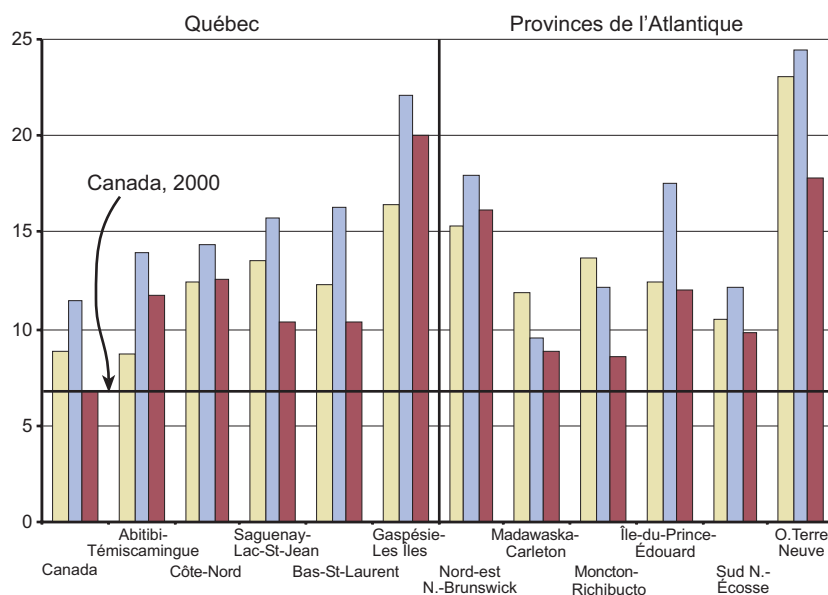


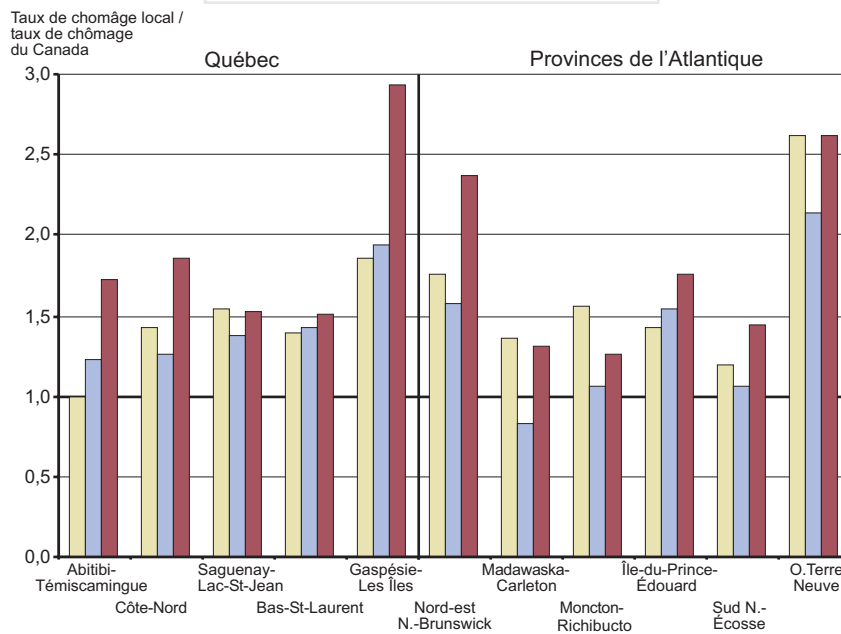
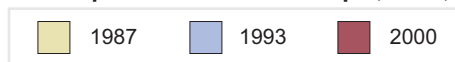
Figure 5.8 — Solde migratoire, population totale et groupe d'âge 0-24 ans, sud de la Nouvelle-Écosse, 1991-1995 et 1994-1998



**Figure 5.9 — Évolution comparée du solde migratoire des cinq régions périphériques du Québec et du taux de chômage du Canada, 1987-1999**



**Figure 5.10 — Taux de chômage, Canada et régions économiques du Québec et des provinces de l'Atlantique, 1987, 1993, 2000**



**Figure 5.11 — Taux de chômage relatifs, régions économiques du Québec et des provinces de l'Atlantique, 1987-2000 (Canada = 1,00)**

## 5.2 L'impact de la transition démographique

La deuxième grande transformation dont nous avons parlé dans l'introduction a des répercussions plus profondes. Il s'agit de l'arrêt de la croissance démographique dans la plupart des régions. Il importe de préciser que les régions périphériques ne sont pas les seules à sentir l'impact de la transition démographique. Toutes les régions du Canada verront vieillir leur population, et presque toutes finiront par entrer dans une ère de déclin démographique. À cet égard, le Canada ne diffère pas des autres pays industrialisés. La spécificité des régions périphériques canadiennes réside dans le fait qu'elles sentiront ces effets plus tôt que les autres régions. La principale cause en est l'émigration.

### Le déclin des communautés

L'évolution démographique de la plupart des régions périphériques est facile à cerner. Il y a peu de temps encore, durant le dernier sursaut du baby-boom, la croissance naturelle, due à la supériorité numérique constante des naissances sur les décès, permettait généralement à leur population de croître ou du moins de rester stable *malgré* une émigration continue. Au total, elle compensait ce phénomène ancien, auquel presque toutes les régions périphériques, notamment les communautés rurales, sont soumises depuis des décennies, mais qui ne se soldait pas toujours par de lourdes pertes démographiques. Les choses sont en train de changer, et l'heure a déjà sonné dans bien des cas. La croissance naturelle n'annulera plus les soldes migratoires négatifs, qui entraîneront le dépeuplement.

Les conséquences de cette nouvelle donne sont bien visibles (figures 5.5, 5.6 et 5.7), et elles ne s'étendent pas seulement à nos onze régions (figure 5.5). Toute la population du Québec et des provinces de l'Atlantique commencera à décliner vers 2016 : son poids dans la population canadienne s'affaiblit déjà<sup>18</sup>. La figure 5.6 présente les mêmes calculs, pour les régions périphériques du Québec prises en bloc<sup>19</sup>. Leur population a entamé sa chute. De 870 000 habitants en 1996, elle devrait se chiffrer à 660 000 en 2041, et son poids dans la population de la province sera passé de 12 % à environ 8,8 %. Les projections par région (figure 5.7) montrent que la Gaspésie, que l'on peut considérer comme la plus périphérique du Québec (avec la Côte-Nord sans doute), a été la première à voir diminuer sa population et connaîtra le déclin le plus brutal.

En somme, les régions les plus périphériques sont les premières touchées; mais inéluctablement, tels des dominos tombant en cascade, toutes les régions subissent les unes après les autres les effets conjugués du déclin de la natalité, du vieillissement et de l'émigration ininterrompue. Par ailleurs on aura remarqué, à la figure 5.7, la courbe de la Côte-Nord, calquée sur son éphémère expansion : la population monte en flèche durant les années 1970 et diminue de même ensuite. De toute évidence, les populations suivent les emplois. La figure confirme aussi que le déclin démographique rompt avec le passé. Dans la plupart des régions, en particulier le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue, la population était naguère stable ou en croissance. Même si nous n'avons pas de projections aussi détaillées pour la région de l'Atlantique, il ne fait pas de doute que la situation y est similaire : les régions les plus « périphériques » (ouest de Terre-Neuve et nord-est du Nouveau-Brunswick) ont été les premières à voir diminuer leur population, puis les autres ont suivi le mouvement, dans l'ordre dicté par leur performance économique relative. Le sud de la Nouvelle-Écosse perd des habitants depuis 1991. C'est en grande partie l'évolution de l'émigration qui réglera le déclin des communautés. Il vaut donc la peine d'examiner la relation entre migration et emploi <sup>20</sup>.

### **L'émigration se poursuivra-t-elle ?**

Les raisons de migrer sont multiples, mais la principale est la quête d'un emploi et d'une carrière, surtout chez les jeunes d'âge actif. Les gens instruits sont portés à se rassembler dans les grandes villes, on l'a vu <sup>21</sup>. Les jeunes manifestent aussi une propension plus forte à migrer <sup>22</sup>. Les figures 5.8 et 5.9 illustrent l'évolution du solde migratoire dans le sud de la Nouvelle-Écosse et dans les cinq régions périphériques du Québec (respectivement) <sup>23</sup>. L'évolution devrait être similaire dans la plupart des autres régions étudiées, sauf peut-être Moncton. Deux constats ressortent. D'abord, le solde est négatif depuis quelque temps, et le déficit s'est même aggravé pendant les années les plus récentes (après 1993-1994), au cours desquelles le Canada a bénéficié d'une croissance économique soutenue. En second lieu, l'émigration est très concentrée dans la plus jeune cohorte. En d'autres termes, durant les années 1993-2000, malgré la prospérité, alimentée en partie par la révolution des technologies de l'information, l'émigration des jeunes s'est intensifiée, à tout le moins dans les régions représentées sur les figures 5.8 et 5.9.

Ces résultats laissent croire que la concentration des emplois dans les plus grandes villes ou du moins dans les localisations centrales s'est accentuée depuis peu. Sinon, pourquoi les gens auraient-ils été plus nombreux à quitter les régions périphériques ? Ce mouvement va dans le sens de l'analyse présentée au chapitre 3 sur l'impact spatial des nouvelles technologies de l'information et de l'économie du savoir. Nous supposons que cet impact serait de renforcer la concentration. Il s'ensuit, si notre raisonnement est juste, que les facteurs qui attirent les jeunes dans les grandes villes seront aussi forts à l'avenir que par le passé, voire plus. Les régions périphériques continueront, dans l'ensemble, d'être des lieux d'émigration. Un renversement des tendances paraît hautement improbable. Ajoutée aux effets de la transition démographique, cette situation entraînera nécessairement un déclin des populations.

Les figures 5.9, 5.10 et 5.11 illustrent l'importance des facteurs de « répulsion ». Sur la première, déjà commentée, apparaissent à la fois l'évolution annuelle du solde migratoire des régions du Québec et celle du taux de chômage du Canada. Les deux se suivent, surtout après 1992-1993, année où s'amorce la dernière période de croissance économique, accompagnée d'une diminution du chômage<sup>24</sup>. Plus le taux de chômage est faible au Canada, plus l'émigration des régions est forte. C'est dire qu'elle ne résulte pas seulement des situations locales, mais dépend aussi (et davantage) des emplois qui s'offrent à l'extérieur. Il s'avère ainsi que l'émigration est mue par la position *relative* des régions. Cela ressort plus clairement encore de la figure 5.10. Dans les onze régions, le taux de chômage a fléchi entre 1993 et 2000, comme dans l'ensemble du Canada au cours de ces années florissantes<sup>25</sup>. Il a diminué dans les cinq régions québécoises, où néanmoins, nous l'avons vu, le solde migratoire s'est constamment accru durant la période. Même quand une région se redresse, l'émigration suit son cours (voire augmente) si la performance des autres régions est meilleure.

L'importance de la performance *relative* se dégage plus nettement de la figure 5.11, qui présente l'évolution récente des taux de chômage relatifs des régions canadiennes (Canada = 1). Si toutes ont vu diminuer leur taux entre 1993 et 2000, toutes ont aussi vu grimper leur taux *relatif* bien au-dessus de 1. Même les régions les plus performantes au départ, telles Moncton (qui comprend les comtés avoisinants) et le Madawaska (et les comtés adjacents), ont plongé sous la moyenne nationale. Dans ces deux cas, de même que dans celui de l'ouest de la Nouvelle-Écosse, les taux étaient infé-

rieurs à la moyenne ou proches d'elle sept ans plus tôt. Le dernier cycle de prospérité n'a apparemment pas amélioré la position *relative* des régions périphériques, même dans le cas de celles qui avaient le mieux réussi, auparavant, à restructurer leur économie. Mais une certaine prudence s'impose ici. Le taux de chômage n'est pas un indicateur parfait de la situation économique relative d'une région<sup>26</sup>. Cela étant, malgré l'imperfection des données, les résultats que nous avons exposés montrent qu'il y aura des soldes migratoires négatifs tant que les mouvements relatifs de l'activité économique (et par conséquent des emplois) continueront de favoriser les grandes villes et les autres régions centrales. Et, comme nous l'avons vu dans ce chapitre et dans les précédents, les données attestent la poursuite de ces mouvements vers le centre.

### **Un mot sur le modèle d'ajustement régional**

Les économistes se servent souvent du « modèle d'ajustement régional » pour expliquer le comportement des travailleurs et des entreprises face aux mouvements de la demande<sup>27</sup>. La chute de cette dernière, menaçant de faire disparaître les emplois, peut entraîner chez les uns et les autres diverses réactions (« ajustements »). Les entreprises tenteront d'accroître leur productivité ou de réduire leurs coûts unitaires de quelque autre manière afin de conserver leur part de marché. Les travailleurs, s'ils sont incapables de trouver un autre emploi là où ils sont, ont trois choix : 1) accepter un salaire plus bas pour permettre à l'entreprise de produire à moindres coûts, 2) quitter la région pour chercher du travail (émigration), 3) ne rien faire, devenir chômeurs et peut-être se retirer complètement du marché du travail. La troisième possibilité n'est viable que si d'autres sources de revenu s'offrent à eux. Il s'agit en général de paiements de transfert : assurance-emploi, aide sociale, pension etc.

Des économistes ont fait valoir que les paiements de transfert, surtout lorsqu'ils sont généreux, modifient le comportement des travailleurs. En 1970, dans un texte devenu classique au Canada, Thomas Courchene<sup>28</sup> a présenté des arguments convaincants pour montrer que les transferts, en particulier les paiements de péréquation et les prestations d'assurance-emploi, atténuent la capacité d'ajustement des régions à la demande, car ils réduisent l'émigration et rendent les travailleurs moins disposés à accepter des salaires plus faibles, de sorte qu'il devient plus difficile d'attirer des entreprises et de créer des emplois. Il y a évidemment du vrai dans ce

raisonnement. Or, nous l'avons vu, l'émigration subsiste, bien que le Canada entretienne un système de transferts assez généreux. Elle frappe également les régions périphériques des pays scandinaves, malgré leur longue tradition de programmes de soutien du revenu<sup>29</sup>. Les transferts réduisent sans nul doute l'émigration, ralentissant le déclin des populations, sans toutefois l'empêcher.

Si l'avenir semble bloqué dans une région, les paiements de transfert ne retiendront généralement pas à eux seuls les moins de trente ans. Ne serait-ce que par fierté légitime, à cause de l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes, la plupart des gens veulent gagner leur vie. Les jeunes prétendent à une carrière intéressante. Les Canadiens ne diffèrent pas des Scandinaves ni des autres peuples. Nous voilà ramenés, encore une fois, à la localisation des emplois. Mais d'autres facteurs, comme la langue et l'insularité, influencent aussi la propension à migrer<sup>30</sup>. Ils seront abordés au chapitre 9.

## Conclusion

Sachant que les prédictions ne sont jamais sûres, nous formulerons ainsi nos conclusions.

1. La plupart des régions périphériques sont sur le point d'entrer dans une phase de déclin démographique continu. Certaines s'y trouvent déjà. La probabilité d'un arrêt ou d'un renversement de ce déclin est très faible. Son caractère irréversible est dû a) à la concentration ininterrompue de l'emploi non primaire à valeur ajoutée moyenne et élevée à l'intérieur et à proximité des grandes villes (chapitres 3 et 4); b) à l'apparition de nouveaux obstacles à la croissance de l'emploi dans le secteur primaire et dans les activités de fabrication connexes; c) à l'impact de la transition démographique : désormais, les soldes migratoires négatifs s'accompagneront d'un déclin des populations.
2. La migration est devenue *la* variable maîtresse. Les gens qui cherchent du travail iront là où ils pourront en trouver. L'émigration est sensible aux mouvements *relatifs* des emplois. Une amélioration de la situation locale ne suffit pas forcément à la juguler lorsque d'autres régions progressent plus rapidement. Les emplois vont continuer, dans l'ensemble, de se déplacer vers les régions centrales.
3. Les localisations les plus « périphériques » seront les premières touchées et subiront le déclin démographique le plus brutal. La

Gaspésie, le sud de la Nouvelle-Écosse et l'ouest de Terre-Neuve ont vu diminuer leur population tout au long de la dernière décennie. Mais toutes les régions finiront par subir un arrêt de leur croissance démographique puis un déclin. Le processus se reproduira dans chacune d'elles. Les centres régionaux de services comme Moncton et Rimouski conserveront probablement une population stable voire en croissance durant encore quelques années (ou décennies), tandis que le déclin aura commencé dans les communautés plus rurales ou plus éloignées.

4. Il ne faut pas en conclure que les communautés périphériques du Canada vont mourir. Le déclin démographique ne mène pas forcément à la disparition. L'activité économique continue de se renouveler et de se développer même dans certaines des communautés les plus éloignées, mais en créant généralement moins d'emplois que par le passé. Nous savons seulement, pour l'instant, que selon toute probabilité les emplois et la population vont diminuer dans la plupart des communautés. Il est impossible de prédire le niveau auquel ils vont trouver un nouvel équilibre.

## NOTES

<sup>1</sup> Source : *Le Devoir*, 24.2.2002 : A5, « Alcan agrandira son usine d'Alma ».

<sup>2</sup> Le secteur primaire comprend l'agriculture, la pêche, la foresterie, les mines et l'exploration pétrolière et gazière.

<sup>3</sup> Cette concurrence est l'une des principales causes de l'effondrement du secteur du minerai de fer sur la Côte-Nord du Québec, en particulier de la fermeture totale ou partielle de villes minières comme Schefferville et Gagnon.

<sup>4</sup> Encore ici, l'exploitation du minerai de fer et par conséquent la production d'acier ont compté parmi les premières victimes de la concurrence des plastiques, de l'aluminium et d'autres métaux et alliages nouveaux.

<sup>5</sup> Au Québec et dans l'Atlantique, les prises totales de morue sont passées de 398 000 tonnes métriques en 1990 à 36 806 en 1998. Source : Beaudin (2001), tableau 9.

<sup>6</sup> Les figures 5.3 et 5.4 sont tirées de la même source : Pêches et Océans Canada, *Profils sectoriels. Région laurentienne*. Québec, Ministère des Pêches et Océans, Direction des politiques et de l'économie, novembre 2000.

<sup>7</sup> Le sigle HACCP renvoie à Hazard Analysis and Critical Control Point. On trouvera des renseignements sur le HACCP et le Programme de gestion de la qualité de l'Agence canadienne d'inspection des aliments à ces adresses :

<http://www.inspection.gc.ca/francais/ppc/psps/haccp/haccpf.shtml>

<http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/fispoi/qmp/qmppgqf.shtml>

<sup>8</sup> En nombre strictement limité, les permis de pêche au homard sont très en demande et suscitent parfois des tensions. Les escarmouches entre pêcheurs autochtones et non autochtones à Burnt Church, au Nouveau-Brunswick, sont fraîches dans les mémoires.

<sup>9</sup> Beaudin (2001), tableau 10.

<sup>10</sup> Principalement dans la baie de Fundy, hors du territoire que nous soumettons à une étude détaillée.

<sup>11</sup> Mais ces données masquent des situations locales plus difficiles. Sur la Basse-Côte-Nord, à l'est de Havre-Saint-Pierre, l'effondrement du secteur de la transformation du poisson, après 1990, a suivi celui des stocks de poisson de fond.

<sup>12</sup> Nous avons déjà cité la production de chitosane en Gaspésie, à partir des déchets de crevettes. À Matane, une usine extrait les protéines de ces déchets.

<sup>13</sup> L'usine Gaspésia de Chandler, dont on a annoncé il y a peu la réouverture en 2003 ou en 2004, ne fait pas exception. Sa remise en activité a de quoi réjouir les gens de la Gaspésie. Mais la production de papier journal y sera remplacée par la fabrication de papier couché. Cette conversion, qui exige un investissement en capital d'environ 465 millions de dollars, permettra d'embaucher 264 travailleurs, au lieu des 550 qui étaient là auparavant. *La Presse*, 18 décembre 2001 : 1-2.

<sup>14</sup> La décision de conserver l'usine malgré l'épuisement du minerai (qu'on importe d'aussi loin que le Chili), s'explique en partie par l'importance des dépenses (à fonds perdus) et des coûts de construction qu'exigerait l'implantation d'une nouvelle fonderie. Les nouvelles normes environnementales ont fait croître les coûts de mise en marche de la fusion du cuivre.

<sup>15</sup> Ces deux régions sont favorisées par la présence d'un port en eau profonde. La bauxite et l'alumine arrivent par bateau de la Guyane, de la Jamaïque et d'ailleurs. Toutes les alumineries québécoises sont installées à proximité d'un port.

<sup>16</sup> Le gouvernement québécois a annoncé en février 2002 l'expansion de l'usine Alouette à Sept-Îles et celle de l'usine ultra-moderne d'Alcan à Alma, non sans soulever un certain débat dans les médias : ces projets devraient en effet entraîner des coûts pour les contribuables — d'environ 65 000 dollars par emploi annuellement selon un éditorial du *Devoir* (25 février 2002) — et on se demande d'où proviendra l'hydroélectricité supplémentaire dont ils auront besoin et quel sera leur impact sur les coûts de l'énergie en général.

<sup>17</sup> Au chapitre 7.

<sup>18</sup> Source : Statistique Canada (en ligne), CANSIM, tableau 052-0001, Projections de la population et des familles pour le Canada, les provinces et les territoires – 3602 (projection 2 : croissance moyenne et migration interprovinciale moyenne). Les résultats présentés à la figure 5.5 découlent du scénario moyen. Il va de soi que les tendances actuelles ne se poursuivront pas intégralement selon ce scénario, mais cela n'enlève rien à la validité fondamentale du portrait global. Il importe peu que le déclin démographique s'amorce en 2011 ou en 2012 : il se produira.

<sup>19</sup> Source : Institut de la statistique du Québec (<http://www.stat.gouv.qc.ca>), Perspectives démographiques des régions administratives et des municipalités régionales de comté, 1996-2041. Mise à jour du scénario A de référence 2001 (les remarques de la note précédente valent aussi pour ces projections).

<sup>20</sup> La question de la mobilité du travail, notamment des effets que les différences régionales et culturelles exercent sur elle, sera aussi examinée au chapitre 9.

<sup>21</sup> Voir le chapitre 3.

<sup>22</sup> On trouvera dans Polèse (1994 : 163-174) une explication économique des raisons pour lesquelles les jeunes, où qu'ils soient, ont une plus forte propension à migrer. Voir aussi Dupuy et al. (2000), pour une analyse en profondeur du comportement migratoire des jeunes au Canada.

<sup>23</sup> Sources des figures 5.9 et 5.10 : Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active* (CD1T30AN) (données sur le chômage); Institut de la statistique du Québec (en ligne), *Démographie, 2001* (données sur les migrations).

<sup>24</sup> Une part de l'augmentation de l'émigration pourrait être due aux nouvelles dispositions de l'assurance-chômage, devenue assurance-emploi. Mais l'impact de tels changements ne s'exerce pas deux fois et n'infléchirait la courbe que momentanément. Il ne saurait expliquer son mouvement à long terme.

<sup>25</sup> En ce qui concerne l'Atlantique, les limites des « régions économiques » de Statistique Canada ne coïncident pas toujours exactement avec notre découpage. Nous avons alors baptisé les régions autrement (voir la liste des sigles et définitions, au début du volume). Dans l'ensemble, exception faite de la région de l'Île-du-Prince-Édouard (qui comprend toute la province), les différences ne sont pas suffisantes pour invalider les comparaisons entre les deux séries de données.

<sup>26</sup> Pour au moins deux raisons : 1) il est influencé par l'emploi saisonnier; 2) un taux de chômage élevé reflète parfois une forte demande de travail de la part des entreprises, qui attire des migrants en recherche d'emploi et fait ainsi monter le taux de chômage. Dans une certaine mesure, il semble que ce soit le cas dans le comté de Madawaska et à Moncton, et que les figures 5.10 et 5.11 sous-estiment ainsi l'attrait véritable de ces deux régions.

<sup>27</sup> On trouvera un exposé plus détaillé dans Anderson (1988) et dans Polèse (1994 : 161 et suivantes).

<sup>28</sup> Courchene (1970).

<sup>29</sup> Voir le chapitre 2.

<sup>30</sup> On ne doit pas attribuer les différences entre les régions en matière d'émigration aux transferts fédéraux, y compris l'assurance-emploi : par définition, ces programmes s'appliquent dans tout le pays.